



# ÉQUIPEMENTS

## Renforcer et structurer les équipements d'intérêt général

**Le constat :** Chaumont et son territoire souffrent de l'absence d'équipements dignes d'un chef lieu départemental.

**L'objectif :** Doter la ville d'équipements ambitieux de qualité structurés en pôles pour renforcer son attractivité



L'attractivité de Chaumont passe par une offre de services et d'équipements de qualité. Créer ou renforcer des pôles de centralité autour d'équipements d'intérêt collectif favorise l'animation d'une ville et participe au développement de son dynamisme.



Une armature d'équipements de qualité est un critère d'attractivité. En vue de conforter, voire de développer les pôles existants, le Plan Local d'Urbanisme individualisera leurs emprises au sein d'un zonage favorisant leur évolution.



Etoffer l'offre de sites sportifs mutualisés par la création d'un stade et d'un gymnase à proximité du collège de la Rochotte et du lycée Professionnel Ashton c'est permettre d'introduire les pratiques associatives au cœur du quartier en l'ouvrant sur le reste de la ville.



Il s'agit par exemple de conserver sur Chaumont un équipement de santé de qualité, en permettant un rapprochement Hôpital-Clinique notamment. Garantir le développement des deux structures in situ au travers du règlement du Plan Local d'Urbanisme, c'est permettre la réalisation d'un véritable pôle santé favorisant la mutualisation des équipements spécifiques.



De la même manière, au sein du quartier Foch, la création d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et le transfert d'une maison de retraite non médicalisée permettront de renforcer l'offre sur la ville et de créer une polarité autour de ces équipements par la réalisation de services de proximité (maison médicale, commerces).



Créer un pôle associatif par la restructuration de l'ancien groupe scolaire Rostand, c'est répondre aux attentes des associations et des citoyens tout en constituant un équipement attractif garant de mixité sociale au sein du quartier du Cavalier.



La relocalisation des équipements de secours (SDIS, centre de formation et centre de secours principal) sur le site de l'ancien Dépôt permettra également de moderniser l'organisation et le fonctionnement de ces services afin d'optimiser le service à la population. (photo pompiers)